

en direct de ma commune

Journal Ouest-France du 27/09/2014
Edition : Auray - Rubriques : Carnac

 [retour liste résultats](#)
 [voir la page entière](#)

Super U : mise au point du maire pendant le conseil municipal

Comme supposé dans l'édition *Ouest-France* du 25 septembre, la question du transfert du Super U s'est invitée à l'ordre du jour du conseil municipal, jeudi soir.

À l'occasion des questions orales, Jannine Le Golvan, tête de liste de « Carnac, un souffle nouveau » a interpellé Olivier Lepick, le maire : « **Dans un communiqué de presse datant du 21 août, vous nous avez informés de votre décision de ne pas accepter le transfert de Super U à Montauban. Sans concertation ni débat préalable. Nous exigeons que les commissions concernées soient consultées à ce sujet et qu'on ne bâcle pas un sujet aussi important** ». Et d'ajouter : « **Vous avez une conception de la démocratie à géométrie variable** ».

Au maire de rétorquer : « **Avant de débattre en conseil d'un tel projet, il me paraît normal d'attendre que ce projet respecte l'ensemble des données réglementaires. Une fois cet aspect réglé, il sera normal que les commissions, puis le conseil municipal, soient appelées à se prononcer** ».

Avant tout, respecter la réglementation

Le projet initial propose 7 500 m² de surface plancher là où le schéma de cohérence territoriale (Scot) n'en autorise que 4 000. « **C'est votre majorité de l'époque qui a laissé voter cette surface. On ne peut voter pour d'un côté et crier au scandale de l'autre. Pourquoi avez-vous voté cela** » a répondu le maire à Jannine Le Golvan et Marc Le Rouzic.

Olivier Lepick poursuit : « **Je me suis entretenu sur le sujet avec le député Philippe Le Ray. Il a fait vérifier par ses services si ces règles d'urbanisme s'imposaient malgré leur adoption après l'obtention d'exploiter cette activité commerciale. C'est le cas. Contrairement à l'information véhiculée, Philippe Le Ray m'a confirmé qu'il n'est pas à l'ordre du jour de faire modifier ces surfaces. L'existence de la zone humide n'est pas solutionnée** ».

S'adressant à l'opposition, il continue : « **Enfin, vous pouviez faire voter la modification du nombre d'emplacements de parking pendant ces 4 dernières années. Vous avez présenté cette délibération trois semaines avant les élections municipales. Pourquoi ?** ».

« **Mais en 2009, vous étiez pour ce projet** » rappelle l'opposition.

Olivier Lepick se défend : « **Exact, mais le projet a beaucoup évolué depuis : promotion à la place du Super U, promotion sur le terrain des Goémons, adoption du Scot... Il y a beaucoup de changement** ». Avant de conclure : « **Dans les conditions actuelles, le transfert de Super U à Montauban n'est pas envisageable. Il faut que ce dossier redevienne un dossier rationnel et respectueux des règles d'urbanisme pour que la commission ad hoc puisse être consultée** ». Affaire à suivre.